



artistes en résidence

# Offre de service civique

**ARTISTES EN RÉSIDENCE**

## LA MISSION EN SERVICE CIVIQUE

---

Afin de soutenir l'équipe salariée d'Artistes en résidence dans la mise en œuvre de ses activités, l'association recherche un·e volontaire en service civique, à partir du 26 octobre 2026, pour une durée de 8 mois (soit jusqu'au 26 juin 2027).

Le·la volontaire en service civique assurera une mission générale de 24h par semaine, qui consiste à favoriser la rencontre et la collaboration entre artistes en résidence et habitant·es du territoire, d'aider à la médiation culturelle et à la communication des événements, ainsi que de faciliter la vie associative.

À ce titre, le ou la volontaire en service civique accompagnera l'équipe dans les missions suivantes :

- Accueillir les artistes en résidence, les accompagner dans leur découverte du territoire local et les mettre en lien avec toute personne pouvant contribuer à leur recherche ou création
- Assurer une médiation culturelle lors des temps de présentation publique
- Participer à la stratégie de communication des activités de l'association
- Participer activement à la vie associative
- Faciliter le lien entre les membres de l'association

Il est précisé que les missions portées par le·la volontaire seront complémentaires de celles assumées par le reste de l'équipe, et peuvent être ajustées en fonction des intérêts et motivations du ou de la volontaire.

## INDEMNITÉS, CONGÉS, FORMATION

---

Le·la volontaire recevra un montant total de 619,83 euros nets, décomposé comme suit :

- une indemnité de 504,98 euros nets sera versée par l'Agence du Service Civique au·à la volontaire.
- une prestation mensuelle à la subsistance, l'équipement, le logement et le transport, d'un montant de 114,85 euros nets, sera versée par Artistes en résidence.

Le ou la volontaire bénéficiera de congés de 16 jours ouvrés sur la totalité de sa mission en service civique.

Le ou la volontaire bénéficiera d'une formation civique et citoyenne de deux jours minimum au titre du volet théorique auquel s'ajoute la participation du ou de la volontaire à la formation PSC1.

Il ou elle bénéficiera également d'un soutien de son·sa tuteur·ice pour la définition de son projet d'avenir et la réalisation de son bilan final.

Pour rappel, l'éligibilité à une mission de service civique requiert d'avoir moins de 26 ans lors de la signature du contrat, soit le 1er jour effectif du début de la mission en service civique.

## L'ASSOCIATION

---

Artistes en résidence (A·R) est une association loi 1901 qui soutient la création contemporaine par la mise en place de résidences à destination d'artistes et de chercheur·ses en art contemporain. Elle oeuvre pour la mobilité des artistes, la circulation des idées et la mise en commun des savoirs et savoir-faire par le développement d'un vaste réseau de partenaires locaux, nationaux et internationaux.

Les résidences d'A·R sont pensées comme des temps entièrement dédiés à la recherche et à l'expérimentation, sans obligation de rendu. Cette orientation entend accorder aux artistes du temps pour des recherches approfondies, favoriser une réelle immersion dans le territoire et permettre la rencontre et le dialogue avec les habitant·es du territoire.

A·R pense la dimension internationale dans ce qu'elle permet comme déplacement, enrichissement et ouverture aux autres pratiques et cultures, les notions d'accueil et d'hospitalité étant primordiales dans son projet.

Favorisant la rencontre et les échanges, l'équipe d'A·R met les artistes en résidence en lien avec des professionnel·les de l'art, des chercheur·ses, des associations, des artisans ou toute personne, professionnelle ou non, pouvant aider au développement de leur recherche artistique.

A·R propose trois programmes de résidences :

- Les résidences intramuros, un accueil d'artistes internationaux·ales à Clermont-Ferrand
- Les résidences internationales, en collaboration avec nos partenaires à l'étranger, accueil d'un·e artiste international·e à Clermont-Ferrand et/ou d'un·e artiste habitant·e en France chez nos partenaires.
- Les résidences de co-création, en lien et en collaboration avec les habitant·es du territoire.

Les locaux d'Artistes en résidence se situent au sein de La Diode, espace culturel pluridisciplinaire.

A·R y dispose d'un bureau et d'un atelier de travail modulable de 170 mètres carrés avec stockage.

L'association mutualise divers espaces avec le collectif Les Ateliers : espace d'accrochage, espaces et équipements techniques (bois, métal, informatique, son, peinture, céramique) ainsi qu'une cuisine, une bibliothèque et un espace de réunion.

Les personnes intéressées peuvent envoyer un curriculum vitae et une lettre de motivation rendant compte de leurs expériences et de leurs motivations, avant le 30 août 2026, à l'attention de l'équipe d'A·R à [contact@artistesenresidence.fr](mailto:contact@artistesenresidence.fr)  
En cas de besoin, des entretiens seront organisés la semaine du 7 septembre. Les réponses seront communiquées au plus tard le 20 septembre.

Pour plus d'informations, le site Internet de l'association :

<https://artistesenresidence.fr/fr>

